



MESURES D'URGENCE POUR REDRESSER LA FRANCE

SÉMINAIRE DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013



Synthèse

✓ Notre objectif

- valider ensemble les mesures d'urgence proposées par l'UMP dans le domaine économique et social pour redresser la France

✓ 3 indicateurs catastrophiques à redresser :

- Le taux de chômage : 10,9% (5,2% en Allemagne)
- Le déficit commercial : - 67,2 milliards d'euros (+177,5 milliards en Allemagne)
- Le taux de prélèvements obligatoires : 46,5% du PIB (vs. 37,6% en Allemagne)



I.

Le choix du travail

SÉMINAIRE DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013



I – Le choix du travail

✓ 1. Travailler plus : sortie définitive des 35 heures

- La durée du travail et le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ne sont plus définis par la loi mais négociés entreprise par entreprise
- Pour les salaires, renvoi aux négociations entre partenaires sociaux (partage des gains de productivité) + hausse de l'intéressement
- Disparition progressive d'une partie des allègements de charges correspondants
- Augmentation négociée du temps de travail dans la fonction publique (Etat, hôpital, collectivités locales) et dans les administrations de la sécurité sociale

I – Le choix du travail

✓ 2. Sortir du chômage : passer d'une indemnisation passive à un accompagnement actif vers l'emploi

- A partir du 3^{ème} mois, l'indemnisation du chômage est conditionnée par le suivi d'une formation en rapport avec les besoins des entreprises
- Deux contraintes :
 - **Dégressivité des allocations chômage pour inciter à la reprise d'activité (au bout de 6 mois, en fonction des niveaux de rémunération, de l'âge, du contexte local et des parcours de formation)**
 - **Obligation d'accepter un emploi correspondant à la formation suivie**

I – Le choix du travail

- Pour mieux accompagner les chercheurs d'emploi
 - **Création de l'Agence pour le Travail (fusion Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, APEC), avec un taux d'encadrement renforcé**
 - **Mise en concurrence de l'Agence pour le Travail, avec des cellules de reclassement, librement choisies par les demandeurs d'emploi, rémunérées au résultat**

I – Le choix du travail

- ✓ **3. Simplifier la vie de ceux qui embauchent et de ceux qui travaillent**
 - Créer un seul contrat de travail, fusionnant le CDD et le CDI, avec des droits progressifs
 - Simplifier le code du travail pour l'alléger drastiquement
 - **3 600 pages en France ; 800 en Allemagne ; 70 en Suisse.**
 - Réduire les délais de la justice prud'homale à 4 mois maximum
 - Doubler les seuils et assurer un lissage sur 3 ans
 - **Passer le 1er seuil à 20, le 2ème à 40, le 3ème à 100...**
 - Fusionner les différentes instances de représentation du personnel dans un « Conseil de l'entreprise » pour les entreprises de moins de 250 salariés.

I – Le choix du travail

- ✓ **4. La meilleure assurance contre le chômage, c'est la formation**
 - Formation par alternance dès 14 ans, pour les familles qui le souhaitent
 - Augmenter le quota d'apprentissage dans les grandes entreprises
 - **de 3 à 5 % dans les entreprises de plus de 1000 salariés, avec une modulation du taux de pénalité en fonction du nombre d'apprentis**
 - Obligation de se former ou de travailler entre 16 et 18 ans
 - **avec suspension des allocations familiales dans le cas contraire**

- ✓ **5. Réorienter les emplois aidés vers le secteur marchand**

I – Le choix du travail

✓ 6. En finir avec l'assistanat

- Les revenus de la solidarité et les droits connexes ne pourront pas dépasser les 75% du SMIC.
- Réformer le RSA : contrepartie systématique de travail pour les bénéficiaires du RSA socle



II.

Libérer la production en France

SÉMINAIRE DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013



II - Libérer la production en France

- ✓ **1. Baisser les charges sociales payées sur les salaires en supprimant les cotisations sociales «famille»**
 - Financement par des économies de dépenses et par un basculement vers la TVA anti-délocalisations

- ✓ **2. Faire bénéficier les artisans et commerçants des mêmes avantages que les auto-entrepreneurs, à conditions équivalentes**

- ✓ **3. Restaurer la confiance fiscale en assurant la non-rétroactivité et la stabilité dans le temps des mesures fiscales**

II - Libérer la production en France

- ✓ **4. Instaurer une règle d'or de la simplification :**
 - Transposition minimale des directives européennes (choix systématique de la norme la moins contraignante)

- ✓ **5. Alléger les contrôles fiscaux, les contrôles de l'URSSAF et les contrôles de l'inspection du travail sur les PME**
 - Mettre fin aux contrôles en cascade
 - Espacer la durée entre les contrôles

II - Libérer la production en France

✓ 6. Encourager l'épargne productive en harmonisant la fiscalité sur le capital avec les pays comparables européens :

- Enlever de l'assiette de l'ISF ce qui pénalise l'épargne productive
- Déplafonner les outils fiscaux qui permettent d'abonder le capital des entreprises (ISF-PME / IR-Madelin, FCPI, FIP)
- Établir le principe d'une fiscalité adaptée sur les revenus du capital (prélèvement forfaitaire libérateur)



III.

Baisser les impôts, baisser les dépenses

SÉMINAIRE DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013



III – Baisser les impôts – Baisser les dépenses

✓ 1. Revenir à un taux de dépenses publiques de 50% du PIB en 5 ans

(Rappel : France : 56,4% en 2012 / Moyenne Eurozone : 49,8% / Allemagne : 45,1%).

- Soit 130 milliards d'euros d'économies (50% pour l'Etat, 50% pour la sécurité sociale et les collectivités locales)
- Baisser de 65 milliards les impôts
- Affecter 65 milliards au remboursement de la dette

III – Baisser les impôts – Baisser les dépenses

- ✓ **2. Établir une règle de non-remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 qui partent à la retraite hors domaine régalién**

- ✓ **3. Fin de « l'emploi à vie » systématique dans la fonction publique**
 - Pour les nouveaux entrants, possibilité de choisir la voie contractuelle

- ✓ **4. Mettre en place 1 jour de carence pour les arrêts-maladies dans la fonction publique**

III – Baisser les impôts – Baisser les dépenses

- ✓ **5. Voter une loi de financement des Collectivités Territoriales, avec une norme d'évolution des dépenses**
 - Avec un bonus-malus sur les dotations de fonctionnement en fonction de la qualité de leur gestion

- ✓ **6. Simplifier le mille-feuilles administratif**
 - Réduction du nombre de collectivités locales
 - **Regroupement des régions en 8 grandes régions**
 - **Supprimer les départements là où existent des métropoles**
 - Supprimer la clause de compétence générale pour les départements et régions

III – Baisser les impôts – Baisser les dépenses

✓ 7. Adopter une règle d'or sociale

- Indexation des prestations sociales (hors retraite et minima sociaux) sur la croissance et non sur l'inflation
- Voter un PLFSS systématiquement en équilibre

✓ 8. Poursuivre la réforme des retraites

- Poursuivre l'allongement progressif de la durée de cotisation, repousser l'âge légal à 65 ans en 2023 comme dans la plupart des pays européens
- Uniformiser tous les régimes de retraite

✓ 9. Cession d'au moins 5% du parc de logements sociaux

- Les revenus de cessions permettront de réduire d'autant la dépense de l'Etat sur le logement
- Instauration d'un droit à l'achat pour les locataires